

CONTRAT DE LOCATION

<u>D'UN LOGEMENT LIBRE (Société immobilière)</u> Soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Référence contrat : 292970/30

ENTRE LES SOUSSIGNES:

La société **inli lle de France** dont le siège est situé Tour Ariane – 5 place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, R.C.S. Nanterre 602 052 359, d'une part

ET:

Monsieur EL HAYANI Youssef Né(e) le 04/06/1995, au Maroc domicilié(e) à la signature du présent bail : 5 Esplanade de l'Europe 95100 ARGENTEUIL Monsieur ANADI Salah Né(e) le05/08/1995, au Maroc domicilié(e) à la signature du présent bail : 5 Esplanade de l'Europe 95100 ARGENTEUIL

agissant conjointement et solidairement, ci-dessus désigné(s) le locataire ou les locataires, d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 - CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

Le (ou les) signataire(s) du présent contrat déclare(nt) avoir pris expressément connaissance des conditions générales et/ou des règles d'habitation, annexées au présent contrat de location.

Le locataire déclare qu'il a personnellement déposé son dossier de candidature à l'attribution du logement sur la plateforme inli.fr ou al-in.fr et que l'ensemble des documents et informations qu'il a fournis dans ce cadre sont exactes.

Le locataire reconnaît que le bailleur lui a attribué le logement sur la base des informations précitées et que ces informations ont été déterminantes pour le bailleur.

En cas de fausse déclaration, le locataire est informé qu'il s'expose à des poursuites pénales ainsi qu'à une action du bailleur en résolution judiciaire du bail pour dol.

ARTICLE 2 - DESIGNATION DES LIEUX LOUES

Le locataire accepte de louer le logement désigné ci-dessous, dont le bailleur est propriétaire.

Nature du local principal : Appartement

<u>Destination des lieux loués :</u> Usage d'habitation principale

Tour Ariane - 5 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92088 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 40 89 77 77

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 748 811 607 € - 602 052 359 R.C.S. Nanterre

Carte professionnelle « transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 9201 2020 000 045 268 - CCI Paris Ile-de-France

www.inli.fr ☑ @inli officiel



Type d'habitat : Collectif		
Date de construction : de 1	.949 à 1974	
Régime juridique de l'imm	<u>euble</u> : ⊠ mono propriété □ cop	propriété
<u>Adresse</u> : 251 rue de Crimé	e 75019 PARIS	
Groupe: PARIS 32 4284	Bâtiment : T	Escalier : T
Logement n°: 060667	Type : 3 pièces	Etage : Etage 18
Porte n° : 0074	Surface Habitable : 55,00 m	2
<u>Chauffage</u> :		
Eau chaude sanitaire:		
Parties et équipements pri	vatifs :	
Autres annexes privatives :	☐ Jardin ☐ Terrasse /Balcon /	/Loggia
Autres parties et équipeme	nts privatifs le cas échéant :	
Autres équipements du log	gement le cas échéant : ☐ cuisin	ne meublée/équipée
dans les lieux. Ces éléi en cas de casse. Le Locataire est tenu d - d'utiliser les mobil destinés et de les laiss Locaux. - d'entretenir les mo rendre de même en fin que de la dépréciation Les mobiliers, équipem pour une cause autre d Bailleur, soit réglés pai - de n'effectuer auc l'accord préalable et p	ments étant la propriété du bailleur, les obligations suivantes : liers, équipements, matériels et objet ser dans les lieux où ils se trouvent. Dibiliers, équipements, matériels et de bail. Il est précisé que les mobilie provenant de l'usage normal auque nents, matériels et objets qui seront n'que celle de l'usure normale, devront re Locataire au prix de remplaceme uns travaux ni aucune transformatiar écrit du Bailleur. A défaut de cet de remise en l'état, soit conserver à siner aucune indemnité.	nanquants ou détériorés ou auront été mis hors service · être soit remplacés à l'identique avec l'assentiment de
Accès technologie de l'information Antenne TV	rmation et communication : Câble 🔀 Fibre optique	
⊠ Ascenseur⊠ Interphor	e/Visiophone	

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 6 ans à compter du 03/01/2022 et expire le 02/01/2028.



A son expiration, le contrat sera reconduit tacitement ou renouvelé pour une période de six ans sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, selon les modalités définies par la notice d'information et/ou les conditions générales du bail.

Le locataire pourra résilier le contrat de location à tout moment, à condition de prévenir le bailleur ou son mandataire par écrit de son intention, soit par lettre recommandée avec avis de réception, soit par signification par acte d'huissier de justice, trois mois au moins à l'avance. Le délai de préavis pourra être réduit à un mois dans les cas prévus par la règlementation.

ARTICLE 5 – ETAT DES LIEUX

Un état des lieux est fait à l'entrée et à la sortie du locataire conformément au dispositif prévu par la notice d'information et/ou les conditions générales du bail.

Afin de préparer l'état des lieux de sortie, une visite conseil sera organisée, le cas échéant, par le bailleur et à son initiative. Cette visite permettra au locataire d'apprécier les remises en état nécessaires que le locataire devra effectuer dans son logement avant l'état des lieux de sortie. Le bailleur proposera au locataire une date de visite conseil qui devra intervenir au plus tard 15 jours avant la date de libération du logement. Le locataire accepte que cette visite conseil ait lieu dans son logement. La visite conseil ne se substitue pas au rendezvous d'état des lieux de sortie qui aura lieu à la remise des clés au bailleur par le locataire le jour de la libération du logement.

ARTICLE 6 - CLAUSE PARTICULIERE

SANS OBJET

ARTICLE 7 - LOYER ET PROVISIONS POUR CHARGES

Dès lors que le précédent locataire a quitté le logement moins de dix-huit mois avant la signature du présent bail, montant et date de versement du loyer acquitté par le précédent locataire :

09/2021 627,72€ (six cent vingt-sept euros 72)

Le présent contrat est consenti et accepté moyennant un loyer exigible le dernier jour de chaque mois, payable à **«terme échu»**, fixé à 1066,21 euros (**mille soixante-six euros et 21 centimes**) dont détail ci-après :

Loyer appartement	914,25€
Provisions locatives	142,41€
Provisions ascenseurs	9,55€
TOTAL	1066.21€

Le loyer sera révisé chaque année le 1^{er} janvier en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre de l'année précédente. Cette révision annuelle inclut le loyer des stationnements et autres annexes le cas échéant.

Lors du renouvellement éventuel du présent contrat, le loyer pourra être majoré dans les conditions légales de droit commun.

Les charges récupérables font l'objet de provisions mensuelles avec régularisation annuelle. A l'issue de la régularisation, le montant des provisions mensuelles pourra être ajusté.

Si l'immeuble concerné par la présente location, dispose de compteurs individuels d'eau froide, dont le relevage est effectué soit par radio relevé ou par télérelève, la consommation réelle relevée au compteur

Tour Ariane - 5 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92088 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 40 89 77 77 Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 748 811 607 € - 602 052 359 R.C.S. Nanterre Carte professionnelle « transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 9201 2020 000 045 268 - CCI Paris Ile-de-France



sera facturée mensuellement /trimestriellement (selon les patrimoines) en sus et indépendamment des provisions de charges indiquées ci-dessus.

Si l'immeuble concerné par la présente location, fait l'objet d'une facturation directe par un prestataire extérieur, aucune provision n'apparaitra à ce titre.

Si l'immeuble concerné par la présente location, fait l'objet d'un relevé annuel par un prestataire, une provision mensuelle sera appelée avec une régularisation annuelle effectuée en même temps que la régularisation des autres charges.

ARTICLE 8 – NATURE ET MONTANT DES TRAVAUX EFFECTUES DEPUIS LA FIN DU DERNIER CONTRAT DE LOCATION

Le montant des travaux effectués dans le logement depuis la fin du dernier contrat de location ou depuis le dernier renouvellement du bail sont les suivants : 6435,71€

ARTICLE 9 - DEPOT DE GARANTIE

Le locataire verse au bailleur, à titre de dépôt(s) de garantie, la somme de **neuf cent quatorze euros et 25 centimes (914,25€)** dont détail ci-après :

Dépôt de garantie appartement	914,25€
TOTAL	914,25€

ARTICLE 10 – CLAUSE RESOLUTOIRE

Le présent contrat pourra être résilié immédiatement et de plein droit :

- Deux mois après un commandement demeuré infructueux à défaut de paiement aux termes convenus de tout ou partie du loyer et des charges dûment justifiés ou en cas de non-versement du dépôt de garantie prévu au contrat ;
- Un mois après un commandement demeuré infructueux à défaut d'assurance contre les risques locatif ;
- En cas de non-respect de l'obligation d'user paisiblement des locaux loués, résultant de troubles de voisinage constatés par une décision de justice passée en force de chose jugée.

Tous les frais exposés par le bailleur pour la mise en recouvrement des sommes qui lui sont dues et la résiliation du bail, seront mis à la charge du locataire.

Une fois acquis le bénéfice de la clause résolutoire, le locataire devra libérer immédiatement les lieux. S'il s'y refuse, le bailleur pourra demander le concours de la force publique.

Il est bien entendu qu'en cas de paiement, quel qu'en soit le moyen, le loyer ne sera considéré comme réglé qu'après encaissement.

Les notifications ou significations faites par le bailleur sont de plein droit opposables au partenaire lié par un pacte civil de solidarité au locataire ou au conjoint du locataire si l'existence de ce partenaire ou de ce conjoint n'a pas été préalablement portée à la connaissance du bailleur.

ARTICLE 11 – CLAUSE DE SOLIDARITE

Les titulaires sont tenus solidairement dans tous les cas et, en outre, indivisiblement s'ils sont mariés ou pacsés, aux obligations du présent contrat de location.

Pour les locataires mariés ou pacsés : il en résulte notamment, qu'à peine de nullité, tout congé donné au bailleur devra faire l'objet d'une notification conjointe de l'ensemble des cotitulaires du présent contrat de



location. En cas de congé donné par l'un des titulaires, les deux restent tenus du paiement des loyers, accessoires, et éventuellement des indemnités d'occupation, ainsi que de l'exécution du présent contrat pendant toute sa durée.

Pour les locataires ni mariés ni pacsés : dans l'hypothèse où l'un des colocataires donnerait congé, la solidarité de celui-ci prend fin à la date d'effet du congé régulièrement délivré et lorsqu'un nouveau colocataire figure

Le nouveau locataire devra être agréé par le Bailleur et un avenant au présent bail devra être établi. A défaut, la solidarité prend fin au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois à la date d'effet du congé.

Le congé donné au bailleur devra faire l'objet d'une notification conjointe de l'ensemble des signataires du présent contrat de location.

Dans tous les cas, le congé ne donnera lieu à aucun remboursement partiel du dépôt de garantie, qui sera réputé avoir été versé par le locataire restant dans les lieux.

ARTICLE 12 - CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

SANS OBJET

ARTICLE 13 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le bailleur dans le cadre de la mise en place et de la conclusion du contrat de bail met en œuvre des traitements de données à caractère personnel concernant les candidats et les locataires. Le bailleur, afin de mettre à la disposition de ses locataires une information facilement accessible vous remet à la signature du bail l'annexe Politique de protection des données qui rassemble dans un document unique l'ensemble des informations relatives aux traitements de vos données.

Vous pourrez à tout moment la retrouver sur notre site internet.

En cas de modification de la Politique de protection des données, celle-ci sera de nouveau portée à votre connaissance en vous indiquant les modifications intervenues notamment par courrier électronique, sur notre site internet ou dans votre quittance.

ARTICLE 14 - COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS SUR LA VIE DU BAIL

Le Locataire accepte que le bailleur lui communique des informations sur la vie du bail par mail et par sms à l'adresse et au numéro de téléphone renseignés lors du dépôt de candidature. Ces informations de contacts pourront être modifiées ultérieurement.

ARTICLE 15 – CONSENTEMENT POUR RECEVOIR DES OFFRES POUR DES SERVICES COMPLEMENTAIRES ET INFORMATIONS COMMERCIALES DE LA PART D'in'II VOTRE BAILLEUR OU SES PARTENAIRES

Consentement pour recevoir des offres pour des services complémentaires et informations commerciales de

	sidence, mise à disposition d'un coffre-fort électronique) :
X	par mail
X	par sms



ANNEXES AU BAIL

\square Les conditions générales du contrat de location
☐ La notice d'information : Arrêté du 29 mai 2015
☐ Le diagnostic ERP : Etat des risques et pollutions
☐ Le diagnostic de performance énergétique (DPE)
☐ La fiche récapitulative amiante, le cas échéant
☐ La grille de vétusté, le cas échéant
☐ L'accord collectif de location, le cas échéant
□ L'état des lieux d'entrée établi par les parties à la remise des clefs constituera une annexe au présent contrat
☐ La charte du bien vivre ensemble
☐ La politique de la protection des données

En tant que responsable de traitement, in'li, opère des traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la signature du bail et de son exécution.

Vous disposez dans les conditions légales et règlementaires notamment prévues par le règlement (UE) 2016/679 et par la Loi informatique et liberté modifiée, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement.

Vous disposez également du droit de communiquer à in'li des directives post-mortem particulières et générales quant à la conservation, la communication et l'effacement de ses données. Les directives post-mortem spécifiques, ainsi que les droits précités, peuvent être exercés auprès du Délégué à la protection des données (DPO) d'in'li joignable par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@inli.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : DPO - in'li, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense cedex.

Pour en savoir plus sur les traitements opérés par in'il sur vos données, consultez la Politique de protection des données qui vous est remise en même temps que le bail. Vous pourrez la retrouver sur le site internet inli.fr.

www.inli.fr 2 @inli officiel



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES IN'LI

Objectif de la Politique?

Dans le cadre de son activité, in'li est amenée à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives aux locataires et aux candidats à un logement.

Soucieuse de construire avec vous une relation de confiance durable et respectueuse de vos droits et libertés, in'li s'engage en matière de protection des données à caractère personnel.

L'objectif principal de cette Politique est de regrouper en un format concis, transparent, compréhensible et aisément accessible les informations concernant les traitements des données vous concernant, mis en œuvre par in'li. La présente Politique vous permettra de comprendre les conditions dans lesquelles vos données sont traitées, ainsi que de connaître vos droits à cet égard et de pouvoir les exercer de manière efficace.

Qui sommes-nous?

in'li est une filiale du groupe Action Logement, acteur de référence depuis plus de soixante ans dans le secteur du logement social et du logement intermédiaire en France.

Au sein du groupe Action Logement, in'li a pour objet d'améliorer l'accès au logement intermédiaire des jeunes actifs et salariés des classes moyennes. in'li est devenu leader du logement intermédiaire en région parisienne et participe activement à favoriser le lien emploi-logement.

Délégué à la protection des données

in'li a désigné un Délégué à la protection des données à caractère personnel ou "Data Protection Officer" (DPO). Vous pouvez le contacter par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@inli.fr_ou par courrier postal à l'adresse suivante : DPO - in'li, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense cedex.

Ce Délégué à la protection des données est en charge de conseiller, informer et contrôler le respect de la règlementation en matière de données à caractère personnel, et notamment de répondre à vos demandes d'exercice de droits relatives à vos données.

Une collecte loyale et transparente

Dans un souci de transparence, in'li prend soin d'informer les candidats, les occupants de bonne foi et les locataires de chacun des traitements qui les concernent à charge pour eux de porter à la connaissance des personnes déclarées comme vivant à leurs foyers la Politique de protection des données objet de la présente annexe.

Le principe de finalité

Lorsqu'in'li est amenée à traiter des données, elle le fait pour des finalités spécifiques : chaque traitement de données mis en œuvre poursuit une finalité légitime, déterminée et explicite.

Un traitement de données proportionné

Pour chacun des traitements mis en œuvre, in'li s'engage à ne collecter et n'exploiter que des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Tour Ariane - 5 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92088 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 40 89 77 77 Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 748 811 607 € - 602 052 359 R.C.S. Nanterre Carle professionnelle « transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 9201 2020 000 045 268 - CCI Paris lle-de-France



in'li veille à ce que les données soient, si nécessaire, mises à jour et à mettre en œuvre des procédés pour permettre l'effacement ou la rectification des données inexactes.

Les données à caractère personnel que nous traitons

Dans le cadre des traitements de données à caractère personnel dont les finalités vous seront présentées ciaprès, in'li collecte et traite les catégories de données suivantes : Etat civil, vie personnelle et vie professionnelle, informations financières, économiques et fiscales, ainsi que des données de connexion et des données de localisation.

in'li peut être amenée à disposer d'informations liées à la santé ou au handicap dans le cadre d'évaluations sociales, d'aménagement spécifique du logement ou encore en cas de dommage corporel causé à un locataire/occupant ou à un tiers dans le cadre d'un sinistre affectant le logement. Dans ce cadre, lorsque cela sera nécessaire elle demandera préalablement à la collecte de telles données le consentement de la personne.

in'li ne traite pas de données à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions Politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, ou encore l'appartenance syndicale, ni de données génétiques ou biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique.

Lorsque la collecte des données est rendue obligatoire pour l'octroi d'un logement, ou pour répondre à des obligations légales ou règlementaires, la personne concernée en sera informée. Les conséquences d'un défaut de réponse lui seront précisées.

Il est également précisé que les données à caractère personnel communiquées par-vous même à in'li pourront servir à mettre à jour les données déjà détenues par in'li pour les mêmes finalités que celles poursuivies initialement.

Les informations détenues par in'li dans le cadre des contrats en cours pourront être utilisées dans le cadre de l'examen de toute nouvelle demande de logement en particulier en cas de mobilité.

L'origine des données que nous traitons

LES DONNEES PERSONNELLES DECLARATIVES

Il s'agit des données personnelles que vous fournissez dans le cadre de :

- La candidature pour l'attribution d'un logement ;
- La conclusion d'un contrat de bail;
- Des interactions que vous pouvez avoir avec nos services via les réseaux sociaux ;
- La déclaration d'un sinistre ;
- La prise de contact avec nos services et nos prestataires que ce soit par téléphone, courrier ou mail ;
- La prise de contact via notre site internet et extranet ;
- Les réponses à des enquêtes de satisfaction et à celles imposées par la réglementation ;
- La participation à une animation comme une opération de jeu ou une réunion ;
- La gestion locative et patrimoniale des logements et de leurs accessoires y compris la sécurité et la tranquillité résidentielle ;
- La gestion des relations avec les réservataires des logements ;
- Le suivi des impayés.

LES DONNEES PERSONNELLES GENEREES PAR VOTRE ACTIVITE

L'exécution de votre contrat de bail génère des données vous concernant comme par exemple le solde, le quittancement etc...

LES DONNEES PERSONNELLES INFEREES OU DERIVEES

Pour le patrimoine in'li, hors qwacio, certaines données sont générées et/ou calculées à partir des deux premières catégories de données, comme la note de score permettant une aide à la sélection des candidatures

Tour Ariane - 5 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92088 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 40 89 77 77 Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 748 811 607 € - 602 052 359 R.C.S. Nanterre Carle professionnelle « transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 9201 2020 000 045 268 - CCI Paris Ile-de-France



(note calculée à partir des éléments d'informations déclaratives fournies constituant une aide à la décision pour l'attribution d'un logement).

LES DONNEES PERSONNELLES VOUS CONCERNANT PROVENANT DE TIERS

Les données personnelles peuvent également provenir :

- De nos partenaires, Mairies, Préfectures, Réservataires, Caisses d'Allocations Familiales notamment;
- De nos prestataires sous-traitants avec qui nous avons conclu un contrat pour qu'ils interviennent pour notre compte comme par exemple : les prestataires d'enquête, les entreprises de maintenance et d'exploitation, la société qui assure l'astreinte.

Les bases juridiques et les finalités de nos traitements de données

En tant que bailleur, in'li met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant les locataires ayant pour principales finalités et bases juridiques suivantes ;

Base juridique du traitement :

- L'exécution d'un contrat (lorsque le traitement est nécessaire à la bonne exécution d'obligations contractuelles ou à l'exécution de mesures précontractuelles)

Finalités :

- L'enregistrement, l'instruction et la gestion des demandes de logements en accession;
- La vente et la sécurisation des opérations d'accession ;
- Le suivi des opérations en accession;
- La gestion, le suivi et l'organisation des ventes de logements ;
- La gestion et le suivi des demandes de logement ;
- L'instruction des candidatures à un logement ;
- L'aide à la décision en matière d'attribution (scoring/cotation de la demande/classement);
- L'attribution d'un logement à un locataire candidat ;
- L'organisation des visites avant la conclusion du bail;
- La gestion et le suivi de l'exécution du contrat ;
- La gestion et le suivi du quittancement ;
- La gestion et le suivi des attestations d'assurance ;
- La gestion et le suivi des co-propriétés ;
- L'organisation, la gestion et le suivi des autorisations d'accès à l'extranet client (authentification, gestion des comptes) ;
- La gestion du contentieux, du précontentieux et l'exécution des décisions de justice ;
- La gestion des troubles du voisinage;
- Les enquêtes avant travaux ;
- La gestion et le suivi des travaux ;
- La gestion et le suivi des réclamations ;
- La gestion et le suivi des travaux, en ce compris la communication des coordonnées nécessaires pour permettre les interventions rendues nécessaires dans le logement et la prise de rendez-vous ;
- La gestion du contrôle des accès aux résidences ;
- La gestion et le suivi des régularisations des charges ;
- La gestion et le suivi des impayés et du recouvrement ;
- La gestion et le suivi des états des lieux et des préavis ;
- La gestion et le suivi des sinistres ;
- La gestion et le suivi des mutations de logement et des désistements.

Base juridique du traitement :

- Le respect des obligations légales imposées à in'li en tant que bailleur de logement intermédiaire

Tour Ariane - 5 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92088 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 40 89 77 77 Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 748 811 607 € - 602 052 359 R.C.S. Nanterre Carle professionnelle « transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 9201 2020 000 045 268 - CCI Paris Ile-de-France



Finalités :

- Les enquêtes obligatoires et celles imposées par la réglementation ;
- La gestion des droits des personnes et des oppositions ;
- La gestion et le suivi de l'adaptation des logements ;
- L'exécution des obligations légales et réglementaires à la charge du bailleur ;
- La comptabilité;
- L'exécution des décisions de justice ayant une incidence sur un lieu de résidence, telles que les décisions ordonnant l'éloignement d'un résident ou un relogement en urgence.

Base juridique du traitement :

- Les intérêts légitimes poursuivis par in'li :

Finalités :

- Les statistiques, le reporting sur occupation du parc ;
- La communication institutionnelle;
- La réalisation de diagnostics, de reporting, de statistiques et d'audit;
- Le suivi et la gestion de la qualité;
- Les enquêtes de satisfaction ;
- La prospection commerciale pour la vente de logements, la location des logements vacants ainsi que pour des services et offres complémentaires au logement, l'animation notamment commerciale, campagnes marketing ;
- La gestion des sites institutionnels ;
- L'analyse statistique de la fréquentation et de la mesure d'audience des sites et applications mobiles ;
- La gestion et le suivi des contacts avec les visiteurs des sites et des locataires ;
- La vidéosurveillance à des fins de sécurité et pour maintenir la tranquillité des lieux ; en ce compris la télésurveillance des abords et de tout ou partie des parties communes de la résidence ;
- L'écoute et l'enregistrement des conversations téléphoniques à des fins de suivi et d'amélioration de la qualité ;
- La gestion locative et technique du patrimoine ;
- La gestion et le suivi des réclamations ;
- L'animation jeu concours locataires ;
- La collaboration avec les partenaires sociaux ;
- Le contrôle de la cohérence et la vérification des pièces et des informations déclaratives communiquées. Ces contrôles et vérifications peuvent être réalisés au moment de l'exament de la candidature ou ulterieurement en cas de détection d'incohérence ou de découverte d'élèments qui pourraient les justifier. En cas d'incohérence, le bail pourrait ne pas être conclu. L'intérêt légitime est justifié par le respect de l'égalité de traitement entre les candidats, l'intérêt social et la réputation d'in'li ;
- L'étude, la préparation de la cession de logements (à l'unité ou en bloc).

Base juridique du traitement :

- Le consentement du locataire

Finalités:

- La gestion, le suivi de l'accompagnement social ;
- La gestion et suivi des accords à l'accompagnement social;
- La gestion des demandes sociales de locataires en difficulté ;
- L'enquête sociale pour mutation et l'accompagnement particulier ;
- La dématérialisation et la signature électronique.

www.inli.fr 2 @inli officiel



Les destinataires de vos données

Les données à caractère personnel collectées, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, sont destinées à in'li en sa qualité de responsable du traitement.

En outre, in'li veille à ce que seules des personnes habilitées puissent avoir accès à vos données pour le besoin de leurs missions.

Vous êtes informé(e) que vos données peuvent faire l'objet d'une communication aux services institutionnels, aux partenaires sociaux, aux différentes sociétés in'li, aux sociétés Action Logement Services et Action Logement Immobilier et à leurs filiales, à nos partenaires contractuels, ainsi qu'à nos prestataires, chacun pour ce qui les concerne et aux autorités légalement habilitées à les connaître, aux organismes du logement représentatifs du logement intermédiaire, aux réservataires.

En cas de cession de logements ou notamment de fusion-absorption, les données à caractère personnel pourront être transmises à la nouvelle entité dans le but d'assurer la reprise des engagements contractuels. Il en va de même en cas de cession d'un bien immobilier appartenant à in'li, les données locataires sont susceptibles d'être transmises au nouveau bailleur afin d'organiser, de préparer et d'assurer la reprise des engagements pris au titre du bail.

Par ailleurs, in'li peut transmettre vos coordonnées afin de permettre aux prestataires d'entretien des logements d'intervenir.

Ces destinataires n'ont accès à vos données que pour les finalités poursuivies au moment de leur collecte. Ils n'agissent que sur instruction d'in'li, Responsable de traitement et ils sont tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité qu'in'li.

Les transferts de vos données

in'li veille à ne pas effectuer de transfert de vos données vers des pays ou organismes situés en dehors de l'Union Européenne.

Si toutefois, in'li devait avoir besoin de transférer vos données en dehors de l'Union Européenne, elle ne le ferait qu'après avoir pris les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité de vos données à caractère personnel équivalent à celui proposé au sein des états membres de l'Union Européenne.

Les durées pour lesquelles nous conservons vos données

in'li fait en sorte que les données soient conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées seulement pendant une durée nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les durées de conservation que nous appliquons à vos données à caractère personnel sont proportionnées aux finalités pour lesquelles nous les collectons.

Profilage, scoring

Les dispositions prévues au § profilage, scoring s'applique uniquement pour le patrimoine in'li, hors qwacio.

Les catégories suivantes de données (données économiques et financières, données familiales, données professionnelles et situation personnelle) sont communiquées lors de votre demande et sont utilisées par in'li afin de réaliser un score d'aide à la sélection des candidatures. Il s'agit de déterminer une cotation de la candidature pour aider à la sélection et établir un classement des candidatures à partir de critères objectifs.

La cotation de la candidature permet une instruction des dossiers par la mise en place d'une hiérarchisation des candidatures sur la base de critères objectifs, réduisant la part d'appréciation subjective.



La cotation des candidatures est un système qui permet de réaliser un classement sur un périmètre de logements définis en attribuant des points selon des critères prédéfinis et priorisés. Le demandeur candidate sur le logement de son choix.

La sélection s'opère en fonction du nombre de points obtenus pour chaque dossier avant de donner lieu à l'appréciation dans le cadre d'une revue de dossier chargée de prendre la décision d'attribution.

Il ne s'agit pas d'attribuer automatiquement des logements. Dans tous les cas la décision sera prise par le personnel compétent d'in'li. La cotation a juste pour objectif d'établir un premier classement des candidats.

La sécurité de vos données

in'li accorde une importance particulière à la sécurité de vos données à caractère personnel.

in'li met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles visant à mettre en place et maintenir un niveau de sécurité le plus adapté au regard des risques qu'il a identifiés : cette sécurité a notamment pour objectif d'empêcher que les données personnelles ne soient altérées, endommagées ou divulguées de façon non autorisée à des tiers.

Lors de l'élaboration et de la conception, ou lors de la sélection et de l'utilisation des différents outils permettant le traitement de vos données à caractère personnel, in'li s'assure que ces derniers offrent un niveau de protection adéquat des données traitées.

in'li met ainsi en œuvre des mesures respectueuses des principes de protection dès la conception et de protection par défaut des données traitées. A ce titre, in'li recourt à des techniques de pseudonymisation et/ou de chiffrement des données lorsque cela s'avère nécessaire et possible.

Pour les traitements les plus sensibles ou à risque, in'li procède à une analyse d'impact préalable afin de documenter le niveau de sécurité et déployer les garanties nécessaires.

En cas de recours à un prestataire, in'li ne lui communique des données à caractère personnel qu'après avoir obtenu de ce dernier un engagement et des garanties sur sa capacité à répondre à ces exigences de sécurité et de confidentialité.

Dans le respect de ses obligations légales et réglementaires, in'li conclut avec ses sous-traitants des contrats définissant précisément les conditions et modalités de traitement des données personnelles par ces derniers. in'li effectue régulièrement des audits de ses propres services afin de contrôler la bonne application opérationnelle des règles relatives à la sécurité des données.

Les droits qui vous sont reconnus

Votre droit d'accès

in'li est soucieuse du respect des droits qui vous sont accordés dans le cadre des traitements de vos données à caractère personnel mis en œuvre.

L'exercice du droit d'accès vous permet d'obtenir et vérifier les données qu'un organisme détient sur vous. Il permet également de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de les faire rectifier ou effacer.

L'organisme auprès duquel vous demandez votre « droit d'accès » devra être en mesure de vous faire parvenir une copie des données qu'il détient sur vous dans un format compréhensible.

L'organisme peut vous demander de joindre tout document permettant de prouver votre identité (ex. copie de pièce d'identité).

Ce droit d'accès peut s'exercer par voie électronique ou par courrier.



L'accès à ce droit est gratuit. Dans certains cas, des frais raisonnables liés au traitement de votre dossier pourront vous être demandés.

Votre droit à la rectification de vos données

Vous avez la possibilité de demander à in'li que vos données personnelles, soient rectifiées, complétées si cellesci sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Votre droit à l'effacement de vos données

Vous pouvez demander à in'li l'effacement de vos données à caractère personnel lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- Les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- Vous retirez le consentement préalablement donné ;
- Vous vous opposez au traitement de vos données lorsqu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement;
- Le traitement de données n'est pas conforme aux dispositions de la législation et de la règlementation applicable.

Votre attention est attirée sur le fait que le droit à l'effacement des données n'est pas un droit général et qu'il ne pourra être exercé que si un des motifs prévus dans la règlementation applicable est présent.

Ainsi, si aucun de ces motifs n'est présent, in'li ne pourra répondre favorablement à votre demande. Tel sera le cas si in'li est tenu de conserver vos données en raison d'une application légale ou règlementaire ou pour la constatation, l'exercice ou la défense des droits en justice.

Votre droit à la limitation des traitements de vos données

Vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles dans les cas prévus par la législation et la règlementation.

Votre droit d'opposition aux traitements de vos données

Vous disposez du droit de vous opposer, à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données à caractère personnel dont la base juridique est l'intérêt légitime poursuivi par le responsable du traitement (cf ci-dessus).

En cas d'exercice d'un tel droit d'opposition, nous veillerons à ne plus traiter vos données à caractère personnel dans le cadre du traitement concerné sauf si in'li démontre avoir des motifs légitimes et impérieux pour maintenir ce traitement. Ces motifs devront être supérieurs à vos intérêts et à vos droits et libertés ou le traitement se justifier pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Vous disposez du droit de vous opposer à la prospection commerciale ainsi qu'au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection.

Notamment, en matière de prospection commerciale, il est rappelé que vous pouvez vous opposer à recevoir de la prospection par voie postale ou par téléphone de la part d'in'li et de ses partenaires.

Vous êtes informé qu'in'li pourra recourir à de la prospection par voie de courrier électronique (sms, mms, email) si vous avez donné votre accord. Vous pouvez à tout moment vous y opposer en cliquant sur le lien se trouvant dans l'email qui vous a été envoyé ou en envoyant stop au numéro figurant dans le message reçu.

Tour Ariane - 5 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92088 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 40 89 77 77 Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 748 811 607 € - 602 052 359 R.C.S. Nanterre Carte professionnelle « transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 9201 2020 000 045 268 - CCI Paris Ile-de-France



Votre droit à la portabilité de vos données

Le droit à la portabilité offre aux personnes la possibilité de récupérer une partie de leurs données dans un format ouvert et lisible par machine. Elles peuvent ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles.

Ce droit s'applique si ces trois conditions sont réunies :

- Le droit à la portabilité est limité aux données personnelles fournies par la personne concernée ;
- Il ne s'applique que si les données sont traitées de manière automatisée (les fichiers papiers ne sont donc pas concernés) et sur la base du consentement préalable de la personne concernée ou de l'exécution d'un contrat conclu avec la personne concernée ;
- L'exercice du droit à la portabilité ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés de tiers, dont les données se trouveraient dans les données transmises suite à une demande de portabilité.

Votre droit de retirer votre consentement

Lorsque les traitements de données mis en œuvre par in'li sont fondés sur votre consentement, vous pouvez le retirer à n'importe quel moment. in'li cessera alors de traiter vos données à caractère personnel sans que les opérations antérieures pour lesquels vous aviez consenti ne soient remises en cause.

Votre droit d'introduire un recours auprès de la CNIL

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de vos échanges avec in'li, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) (située au 3 place de Fontenoy 75007 Paris) sur le territoire français et ce sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel.

Votre droit de définir des directives post-mortem

Vous avez la possibilité de définir des directives particulières relatives à la conservation, l'effacement, la communication de vos données personnelles après votre décès, auprès de nos services selon les modalités ciaprès définies. Ces directives particulières ne concerneront que les traitements mis en œuvre par nos soins et seront limitées à ce seul périmètre.

Les modalités d'exercice de vos droits

Tous les droits énumérés ci-avant peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@inli.fr_ou par courrier postal à l'adresse suivante : DPO - in'li, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense Cedex.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devrez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur celle-ci, in'li pourra vous demander de fournir des informations supplémentaires apparaissant nécessaires à votre identification, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

En cas de demande imprécise ou de pièces manquantes, in'li pourra vous demander des éléments complémentaires pour pouvoir vous répondre dans le délai légal.

à paris la Défense le 23/12/2021,

Le(s) locataire(s)

Le bailleur